REGION NOUVELLE AQUITAINE (AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES)

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

SEVT

SYNDICAT D'EAU DU VAL DU THOUET

PROCES-VERBAL DU BUREAU

SEANCE DU 09 NOVEMBRE 2021

République Française

Arrondissement De Bressuire

S E V T SYNDICAT D'EAU DU VAL DU THOUET

Siège : 2 Rue Marcel Morin 79100 THOUARS CEDEX Tél. 05.49.66.01.06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL SEANCE DU 09 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le neuf du mois de novembre, le Bureau dument convoqué s'est réuni en son siège social sous la présidence de Monsieur Dominique BARREAU, Vice-Président.

Nombre de membres en exercice : 13

Présents : 8

Absents excusés : 5

Absents : 0

Votants : 11 dont 3 pouvoirs

<u>PRESENTS</u>: M. AIGUILLON Mickaël; M. BARREAU Dominique; Mme BAUDELOT Chantal; M. CHEVALLIER Jérémy; Mme RICHARD Françoise; M. PILLOT Jean; M. SOULARD Claude; M. THOMAS Patrice

ABSENTS EXCUSES:

Mme DAIN Marie-Antoinette a donné pouvoir à Mme BAUDELOT Chantal M. GAUFFRETEAU Bernard a donné pouvoir à M. BARREAU Dominique M. NERBUSSON Joël a donné pouvoir à M. THOMAS Patrice M. AUBRUN Thomas; M. DORET Michel.

ABSENTS:

<u>Secrétaire de séance</u> : M. CHEVALLIER Jérémy

2

M. AIRAUDO procède à l'appel des délégués.

Le guorum étant atteint, la séance peut commencer.

Secrétaire de séance : M. CHEVALIER Jérémy

Personne n'ayant de remarque à formuler, le procès-verbal du 31 mars 2021 est approuvé à

l'unanimité.

PROGRAMME RE-SOURCES

1- PRESENTATION DES ACTIONS 2021 ET PROGRAMME 2022

M. GRIMAN responsable du service environnement a présenté aux membres du bureau les actions 2021 et le programme 2022.

Il a abordé les points suivants :

- ✓ Points d'actualités
 - Qualité de l'eau
 - ZPAAC sur le BAC des Lutineaux
 - Révision des DUP des captages de Pas de Jeu et des Lutineaux
- ✓ Actions 2021 en cours
 - Axe 1 : Couvrir les sols
 - Axe 2: Diversifier les assolements
 - Axe 3 : Elevage
 - Paiement pour services environnementaux (PSE)
 - Axe 4 : Favoriser les changements de pratiques et de systèmes
 - Axe 5 : Protéger les zones sensibles
 - Axe 6 : Communiquer et sensibiliser
- ✓ Prévisionnel actions et budget 2022
- ✓ Questions diverses

BS-DE-21-004

7.5

2- ANIMATION 2022 : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Les deux territoires Re-Sources du SEVT sont regroupés sous un seul contrat territorial Thouarsais/Seneuil. L'animation du contrat est assurée par **deux équivalents temps plein** pour coordonner et mettre en place les actions sur les trois BAC du Pays Thouarsais (Pas de Jeu – Ligaine – Lutineaux) et pour le BAC des sources de Seneuil. L'animation permet aussi le suivi administratif, financier et la gestion de la gouvernance du programme.

Les financeurs concernés sont l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (60%) et le Conseil Régional Nouvelle-aquitaine (20%). Un autofinancement à hauteur de 20% reste à la charge du SEVT (et du SVL pour l'animation concernant la partie thouarsaise et plus précisément le secteur de Ligaine).

Pour l'année 2022, la dépense prévisionnelle liée à l'animation du programme Re-Sources Thouarsais/Seneuil est de 112 000 € HT (salaires et charges + frais de fonctionnement).

La demande de subvention pour chaque partenaire est précisée ci-dessous :

Origine	Nature	Taux	Montant (en € HT)
Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Subvention	60%	67 200 €
Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine	Subvention	20%	22 400 €

Il est demandé au Bureau d'autoriser M. le Président à solliciter auprès des partenaires financiers une participation pour l'animation sur l'année 2022.

Vu l'exposé du Président ;

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ AUTORISE le Président à solliciter auprès des partenaires financiers : l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, une participation financière pour les dépenses d'animation du programme Re-Sources des bassins d'alimentation des captages du Thouarsais et de Seneuil au titre de l'année 2022 ;
- ✓ AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

BS-DE-21-005

7.5

3- ACTIONS 2022 : DEMANDE DE SUBVENTIONS

En 2022 débute la troisième année du programme d'actions Re-Sources Thouarsais/Seneuil mis en œuvre par le SEVT. Afin de poursuivre les démarches de protection de la qualité de l'eau engagées sur ces territoires un financement peut nous être accordé par nos partenaires habituels, à savoir, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le Conseil Départemental des Deux Sèvres et le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine.

Les actions à mettre en œuvre en 2022 sont présentées dans le tableau ci-dessous : les montants sont en € HT.

			Agence de l'eau Loire-Bretagne		Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine		Départemental Jeux-Sèvres	Autofinancement	
	Montant prévisionnel 2022	Taux d'aides	Aides prévisionnelles	Taux d'aides	Aides prévisionnelles	Taux d'aides	Aides prévisionnelles	SEVT / SVL	
Axe 1 Couvrir les sols	22 930,00 €	50%	11 465,00 €	10%	2 293,00 €	0%	0,00€	9 172,00 €	
Axe 2 Diversifier les assolements	6 000,00 €	50%	3 000,00 €	10%	600,00€	0%	0,00€	2 400,00 €	
Axe 3 Consolider les élevages de ruminants en améliorant leur autonomie	8 680,00 €	50%	4 340,00 €	10%	868,00 €	0%	0,00€	3 472,00 €	
Axe 4 Favoriser les changements de pratiques et de systèmes	4 680,00 €	50%	2 340,00 €	10%	468,00 €	0%	0,00€	1 872,00 €	
Axe 5 Protéger les zones sensibles									
Veille foncière	3 000,00 €	50%	1 500,00 €	0%	0,00€	0%	0,00€	1 500,00 €	
Acquisitions foncières	100 000,00 €	50%	50 000,00 €	10%	10 000,00€	20%	20 000,00 €	20 000,00 €	
Axe 6 Communication	13 600,00 €	50%	6 800,00 €	10%	1 360,00 €	0%	0,00€	5 440,00 €	
Axe 8 Suivre la qualité de l'eau	14 000,00 €	50%	7 000,00 €	10%	1 400,00 €	0%	0,00€	5 600,00 €	

TOTAL 172 890,00 € 86 445,00 € 16 989,00 € 20 000,00 € 49 456,00 €

Le montant présenté pour les acquisitions foncières est indiqué à titre indicatif. Des demandes spécifiques plus précises concernant ces dossiers seront faites ultérieurement auprès des financeurs (les pourcentages de financements prévisionnels pourront être différents de ceux indiqués dans le tableau).

Il est demandé au Bureau d'autoriser M. le Président à solliciter auprès des partenaires financiers une participation aux actions de l'année 2022.

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ AUTORISE le Président à solliciter auprès des partenaires financiers : l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine et le Conseil Départemental des Deux-Sèvres une participation financière pour les actions 2022 du programme Re-Sources des bassins d'alimentation des captages du Thouarsais et de Seneuil.
- ✓ AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

BS-DE-21-006

3 1

4- ACQUISITIONS DE PARCELLES DANS LE PPR1 DU BAC DES SOURCES DE SENEUIL (annule et remplace la délibération CS-DE-21-011 du 26.02.2021)

Dans le cadre de son programme Re-Sources sur le BAC des sources de Seneuil, le SEVT mène une action de gestion foncière. A ce titre, le syndicat a signé avec la SAFER Nouvelle-Aquitaine une convention relative à la surveillance et à la maîtrise foncière en octobre 2019.

Suite au travail de veille foncière de la SAFER, une opportunité d'acquisition foncière s'est présentée sur le secteur du Chillou - BAC des sources de Seneuil, pour une **surface totale de 14** ha 30 a 75 ca. Ces parcelles, situées en zone sensible du BAC (périmètres de protection rapprochés), pourraient être conduites via un bail rural à clauses environnementales (remise en prairie permanente et conduite sans intrants). Selon les informations de la SAFER, le projet est estimé à 31 000 € HT (frais de SAFER et notarié inclus).

Relevé cadastral:

Commune: LE CHILLOU

Section	N°	Surface	NC	NR	Lieux dits
В	997	2 ha 10 a 40 ca	Τ	Т	LES CLOUZELIERES
В	1017	2 ha 44 a 00 ca	Τ	Т	LES CLOUZELIERES
В	1018	9 ha 76 a 35 ca	L	L	LES CLOUZELIERES
		14 ha 30 a 75 ca			

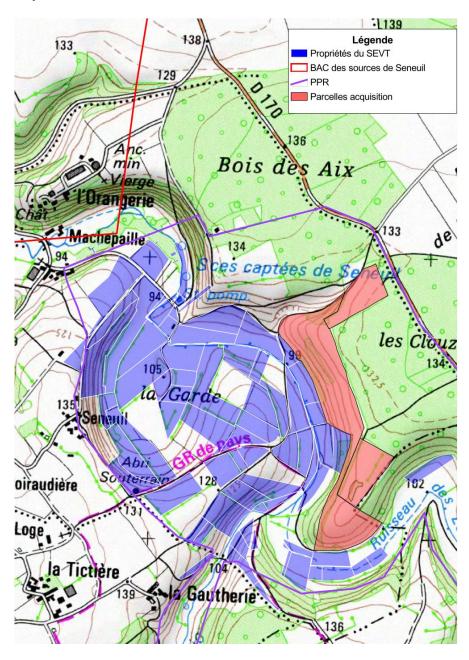
Coûts prévisionnels :

Le syndicat sollicitera les aides de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, de la Région Nouvelle-Aquitaine et du Conseil Départemental des Deux-Sèvres pour l'acquisition de ces parcelles.

			nce de l'eau re-Bretagne		Conseil partemental Deux-Sèvres	Conseil Régional Nouvelle- Aquitaine		SEVT	
Dépense	Coût € HT	% d'aide	Montant	% d'aide	Montant	% d'aide	Montant	%	Montant autofinancé
Montant parcelles	25 000,00 €	50%	12 500,00 €	20%	5 000,00€	10%	2 500,00 €	20%	5 000,00 €
Frais SAFER	3 500,00 €	50%	1 750,00 €	20%	700,00€	10%	350,00 €	20%	700,00€
Frais acte notarié	2 500,00 €	50%	1 250,00 €	20%	500,00€		0,00€	30%	750,00 €
Total	31 000,00 €		15 500,00 €		6 200,00 €		2 850,00 €		6 450,00 €

Il est proposé au bureau du SEVT de valider cette acquisition et d'autoriser le Président à signer les documents inhérents à ce dossier.

Cartographie du parcellaire :



Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ VALIDE l'acquisition des parcelles désignées ci-dessus sur la commune du Chillou ;
- ✓ AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier ;
- ✓ AUTORISE le Président à solliciter les partenaires financiers afin d'obtenir des subventions (Agence de l'Eau Loire Bretagne, Conseil Départemental des Deux-Sèvres et Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine).

TRAVAUX - MARCHES

BS-DE-21-007

1.1

5- MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA SECURISATION DU RESEAU D'EAU POTABLE DU SEVT – CANALISATION DE LIAISON ENTRE L'USINE DES COULEES DE TAIZE ET LE RESERVOIR DE PONTIFY : ATTRIBUTION DU MARCHE

Monsieur le Président rappelle que lors de sa séance du 26 Février 2021 le Comité Syndical lui avait donné pouvoir pour lancer la consultation d'une mission de maitrise d'œuvre pour la création d'une interconnexion sur le territoire du SEVT.

Le maitre d'œuvre aura pour mission de réaliser les études préalables, de définir le projet, d'élaborer le dossier de consultation, d'attribuer le ou les marchés de travaux aux entreprises et assurer par la suite le suivi des travaux.

Le montant estimatif de la mission était de 204 400.00€ HT

Une consultation a été lancée en procédure adaptée en application à l'article L2123 du Code de la Commande Publique.

Avis de publication : 14 Septembre 2021

Date limite de remise des offres : 8 Octobre 2021 à 12 heures

Ouverture des plis : 12 Octobre 2021 à 14 heures

16 bureaux d'études ont demandé le dossier de consultation : 5 bureaux d'études ont déposé une offre.

Les critères de jugement des offres étaient :

Valeur technique : 60 Prix des prestations : 30 Délai des missions : 10 Après analyse, les résultats sont les suivants :

	ALTEREO	MAITRES CUBES	SETEC HYDRATEC	SCE	VERDI
Valeur technique					
Note sur 60 :	<i>56.70</i>	53.70	<i>57.00</i>	55.20	<i>55.50</i>
Délai des missions					
Avant Projet (AVP)	3 mois	3 mois	2.5 mois	2.5 mois	3 mois
Projet (PRO)	2 mois	2 mois	2.5 mois	2 mois	2.5 mois
Assistance aux Contrats de Travaux (ACT)	1.75 mois	2 mois	1 mois	2 mois	2 mois
VISA (VISA)	5 jours	5 jours	3 jours	5 jours	5 jours
Note sur 10 :	10.00	10.00	8.50	10.00	10.00
Valeur financière					
Phase Etudes					
Avant Projet (PRO)	31 656.00€	29 065.00€	43 991.58€	44 585.00€	26 495.00€
Projet (PRO)	23 263.00€	23 960.00€	42 926.38€	22 135.00€	25 020.00€
Assistance aux Contrat de Travaux (ACT)	17 317.00€	37 440.00€	13 212.52€	20 000.00€	18 000.00€
Sous total des études :	72 236.00€	90 465.00€	100 130.48€	86 720.00€	69 515.00€
Phase Exécutions					
VISA (VISA)	16 360.00€	15 060.00€	11 566.50€	9 200.00€	4 750.00€
Direction de l'Exécution des Travaux (DET)	54 230.00€	77 540.00€	51 572.34€	37 650.00€	69 885.00€
Assistance aux Opérations de Travaux (AOP)	15 820.00€	15 350.00€	26 042.14€	16 490.00€	5 400.00€
Sous total des exécutions:	86 410.00€	107 950.00€	89 180.98€	<i>63 340.00</i> €	80 035.00€
Montant total (études + exécutions) :	158 646.00€	198 415.00€	189 311.46€	150 060.00€	149 550.00€
Note sur 30 :	28.18	20.20	22.02	29.90	<u>30.00</u>
Note globale sur 100 :	94.88	83.90	87.52	95.10	95.50
Classement:	3	5	4	2	1

Compte tenu du classement, il est proposé au Comité Syndical de retenir l'entreprise VERDI dont le siège est situé à Mérignac ; les travaux seront suivis par l'agence de Niort.

- VU l'exposé du Président ;
- VU le code de la Commande Publique ;
- CONSIDERANT la délibération du 26 Février 2021 autorisant le Président à lancer la consultation d'une mission de maitrise d'œuvre pour la création d'une interconnexion sur le territoire du SEVT.

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ DECIDE d'attribuer à l'entreprise VERDI INGENIERIE SUD OUEST le marché de mission de maitrise d'œuvre pour la création d'une interconnexion sur le territoire du SEVT pour le montant de 149 550,00 € HT.
- ✓ PRECISE que ce marché sera passé par procédure adaptée conformément à l'article L2123-1 du Code de la Commande Publique ;
- ✓ AUTORISE le Président à signer toute pièce relative à ce marché.

6- MARCHES A BONS DE COMMANDE DE TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE CANALISATIONS D'EAU POTABLE DE LA VILLE DE THOUARS 2022-2023 : LANCEMENT DE LA CONSULTATION (annule et remplace la délibération CS-DE-21-037 du 15.10.2021)

La ville de Thouars vient de nous faire part d'un programme de travaux d'aménagement de pistes cyclables au linéaire important. Comme tous travaux de voirie, ces aménagements sont susceptibles de nécessiter un renouvellement des canalisations sous-jacentes Aussi, il y a lieu de ne pas se bloquer sur le montant maximum du futur marché de renouvellement de canalisations de la ville en proposant un montant maximum à 1 500 000 €HT au lieu des 500 000 €HT indiqués dans la précédente délibération.

Il est proposé de rédiger la nouvelle délibération comme ci-après :

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que l'entreprise M'RY est titulaire de notre marché de travaux de branchements, travaux urgents et renouvellement de canalisations sur le secteur de la ville de THOUARS. Ce marché arrive à expiration au 31 décembre prochain, aussi il v a lieu de lancer une nouvelle consultation.

Toutefois, afin de faire coïncider ce futur marché avec notre marché de renouvellement de canalisations qui s'achève le 31 mai 2023, nous faisons le choix de ne lancer ce marché que pour une durée de 1 an et 4 mois soit du 01 janvier 2022 au 30 avril 2023 et uniquement sur la prestation suivante :

• Prestations : Renouvellement de canalisations d'eau potable

Cette consultation sera lancée par marché à procédure adaptée établi en application de l'article L2123-1 du Code de la Commande Publique.

Ce marché sera passé sous la forme d'un accord cadre à bons de commandes selon la durée précédemment définie.

Conformément à l'article R2162-4 du Code de la Commande Publique il est fait le choix d'un montant minimum de 150 000 € HT et d'un montant maximum de 1 500 000 € HT pour l'ensemble du marché.

Monsieur le Président précise que le dossier de consultation des entreprises est en sa possession et qu'il le tient à la disposition des membres du Comité Syndical.

Il est demandé au comité syndical d'autoriser le Président à lancer la consultation de cette opération et de lui donner pouvoir pour signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

- VU l'exposé du Président,
- VU le code de la Commande Publique,

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

✓ AUTORISE M. le Président à lancer une consultation dans les conditions définies ci-dessus et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

INFORMATIONS DIVERSES

Révision des périmètres de protection des Lutineaux

M. AIRAUDO fait un point sur l'avancement du dossier et informe qu'une rencontre est prévue avec l'hydrogéologue le 18 novembre. L'idée serait d'avoir des servitudes identiques sur tous les bassins. Les problématiques, les natures de sols, l'hydrogéologie des nappes étant les mêmes.

Article paru dans la presse « La nappe phréatique qui alimente le Thouarsais en eau trop riche en nitrates »

M. AIRAUDO fait part à l'assemblée des retombées de l'article paru dans la presse concernant les nitrates. En effet, France 3 Poitou-Charentes a contacté le SEVT et sollicité un reportage à l'usine des Coulées de Taizé. Un rendez-vous a été fixé avec le Président le 18 novembre.

Messieurs CHEVALIER et BARREAU font remarquer que cette information a été diffusée de manière brute et qu'elle mérite des explications.

M. AIRAUDO ajoute que ce reportage permettra d'informer la population que le SEVT distribue de l'eau conforme à la règlementation.

L'ordre du jour étant épuisé Et plus personne ne souhaitant prendre la parole, La séance est levée.

A Thouars, le 26/11/2021

Le Président, Bernard GAUFFRETEAU